

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« expressément »,

insérer les mots :

« et visiblement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de renforcement du dispositif.